

17 avr 2024 -15:58

COMMUNIQUE DE PRESSE de la Conférence Interministérielle Santé publique

La Conférence interministérielle (CIM) Santé publique a approuvé les objectifs de santé interfédéraux avec des priorités associées pour les objectifs de santé.

Les objectifs de santé interfédéraux sont considérés comme une boussole importante pour une politique de santé cohérente et résiliente à long terme. L'élaboration de ces objectifs a été intégrée dans l'accord gouvernemental fédéral. Aujourd'hui, la CIM Santé publique a approuvé les objectifs de santé interfédéraux avec des priorités associées pour les objectifs de santé : (1) prolonger la durée de vie en bonne santé ; (2) réduire les inégalités en matière de santé ; et (3) assurer un environnement de vie aussi sain que possible. Ces objectifs de santé sont étroitement liés et ne peuvent être dissociés les uns des autres.

Sur la base des preuves scientifiques existantes, les priorités suivantes pour les objectifs de santé entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées sont définies pour atteindre ces objectifs de santé interfédéraux pas à pas :

Objectif de santé 1 : Prolonger la durée de vie en bonne santé

- Troubles mentaux, y compris les troubles liés à la consommation de substances
- Cancer
- Maladies cardiovasculaires
- Maladies respiratoires chroniques
- Affections musculo-squelettiques
- Affections neurologiques
- Maladies transmissibles
- Obésité

Facteurs de risque comportementaux prioritaires influençables :

- Tabac
- Alcool
- Habitudes alimentaires
- Consommation de drogues
- Manque d'activité physique

Objectif de santé 2 : Réduire les inégalités en matière de santé

Comme priorités pour l'objectif de santé 2 sont proposés :

- Établir des objectifs spécifiques par groupe socio-économique pour chaque priorité/objectif de santé pour l'objectif de santé 1
- Réduire les inégalités en matière d'accès financier aux soins de santé
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du bien-être, en particulier les acteurs de première ligne, et leur fournir des outils pour aborder la problématique des inégalités en matière de santé
- Réduire les inégalités dans les conditions de vie (coûts et conditions de logement, accès aux espaces verts, accès à une alimentation de qualité, etc.)
- Identifier les déterminants sociaux ayant le plus d'impact sur la réduction des inégalités en matière de santé et des mesures ciblées pour les réduire, et promouvoir une "économie du bien-être".

Objectif de santé 3 : Assurer un environnement de vie aussi sain que possible

Pour l'objectif de santé 3, sur la base des preuves scientifiques les plus récentes, les priorités suivantes sont identifiées :

- Améliorer la qualité de l'air, en réduisant d'abord les émissions liées au transport, à l'industrie, au logement et à l'agriculture
- Réduire le bruit environnemental, en particulier dû à la circulation routière
- Identifier les besoins critiques en matière de collecte de données et d'évaluation des principaux risques environnementaux pour la santé et des mesures pour les améliorer

Étant donné que l'environnement est principalement une compétence régionale, cette priorité interfédérale doit encore être soumise aux différents ministres et administrations compétents pour l'Environnement et la santé. Et, si nécessaire, être complétées par des priorités supplémentaires.

Alignement avec les objectifs et les objectifs de santé existants

Pour formuler un ensemble minimal d'objectifs de santé interfédéraux et leur suivi, il sera tenu compte des objectifs de santé (déjà existants et validés) dans les entités fédérées et au niveau fédéral, mettant l'accent sur le renforcement mutuel des compétences et sur le renforcement et, si possible, sur la correction des plans d'action interfédéraux existants.

Une politique guidée par des objectifs de santé interfédéraux permet notamment de :

- Définir des priorités interfédérales, en tenant compte de la politique existante et des compétences des autorités concernées (y compris les entités fédérées, l'autorité fédérale, etc.) et en tenant compte des possibilités budgétaires et des priorités politiques au niveau local et au niveau des entités fédérées et de l'autorité fédérale ;
- Orienter la politique des autorités concernées et soutenir et évaluer les priorités interfédérales ;
- Identifier les besoins critiques en matière d'évaluation et de collecte de données, en s'appuyant sur les collections de données et les évaluations existantes ;
- Renforcer les synergies entre différents domaines politiques ("*Health in All Policies* ") à travers différents niveaux de politique ;

- Définir un cadre efficace et éthique pour la collaboration entre les parties prenantes et promouvoir l'engagement des différentes parties prenantes du secteur de la santé.

Prochaines étapes

Les priorités sélectionnées ci-dessus doivent être opérationnalisées et formulées de manière SMART, en tenant compte des compétences des entités fédérées et des différents objectifs de santé déjà formulés par les entités fédérées : elles doivent être spécifiques, mesurables, acceptables et réalistes et être liées à un calendrier détaillé permettant le suivi et l'évaluation. Cela implique que des objectifs, des indicateurs, des jalons et des actions nécessaires doivent être déterminés pour chaque objectif de santé interfédéral à partir des différents domaines politiques. De plus, les mécanismes financiers potentiels nécessaires à la réalisation de ces objectifs de santé interfédéraux doivent également être examinés.

Ce communiqué de presse est rédigé conjointement au nom des ministres formant la Conférence interministérielle Santé publique :

- Frank Vandenbroucke - Gouvernement fédéral (Président de la CIM),
- Christie Morreale - Gouvernement wallon,
- Hilde Crevits - Gouvernement flamand,
- Françoise Bertieaux - Gouvernement de la Communauté française,
- Bénédicte Linard - Gouvernement de la Communauté française,
- Alain Maron - Commission communautaire commune et Commission communautaire française,
- Antonios Antoniadis - Gouvernement de la Communauté germanophone
- Elke Van den Brandt - Commission communautaire commune et Commission communautaire flamande

La Conférence Interministérielle Santé Publique est organisée et soutenue par la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be